



Nombre de membres composant le Conseil : 23

Présents : 20  
Absents : 2  
Pouvoirs : 1

L'an deux-mille-vingt-deux et le seize novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 10 novembre 2022 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

#### PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale - REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX DIDIER - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA MOUYAL Bernadette - MESNARD Nathalie – FABRE Lionel – MARMOL Cyrielle – JUVIGNY Daniel – BLANC Jean-Charles - DURET Nadine.

#### ABSENTS

Mesdames et Messieurs :

BERTO Roger  
DEBERES Pauline

#### EXCUSES

Mesdames et Messieurs :

Néant.

#### PROCURATIONS

Mesdames et Messieurs :

Mme IAFRATE Manon donne procuration à M. JUVIGNY Daniel.

*Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales*

## **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

*Rapporteur : Philippe GRANGE*

### **OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

- Il est proposé de désigner Mme URHAHN-BOLLIER Pascale pour assurer ces fonctions.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
Par 21 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian -  
VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale - REY Bernard –  
AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE  
Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MESNARD Nathalie  
– FABRE Lionel – MARMOL Cyrielle – JUVIGNY Daniel (+procuration à IAFRATE  
Manon) – BLANC Jean-Charles - DURET Nadine.

### **DECIDE**

- De nommer Mme URHAHN-BOLLIER Pascale, secrétaire de séance. »

## **2. APPROBATION COMPTE-RENDU.**

*Rapporteur : Philippe GRANGE*

### **OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL.**

**(Séance du 14.09.2022)**

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal et demande s'il y a des remarques :

- Aucunes remarques.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
Par 21 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian -  
VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale - REY Bernard –  
AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE  
Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MESNARD Nathalie  
– FABRE Lionel – MARMOL Cyrielle – JUVIGNY Daniel (+procuration à IAFRATE  
Manon) – BLANC Jean-Charles - DURET Nadine.

,

**ADOpte** le compte-rendu de la précédente réunion.

# TRAVAUX.

## 3. LISTING DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2023

Rapporteurs : Philippe GRANGE et Christian CROUZATIER.

### **OBJET : LISTING DES TRAVAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE – ANNEE 2023.**

La commission travaux s'est réunie pour établir la liste des travaux à réaliser sur l'année 2023.

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux retenus sont les suivants :

- Création d'un musée au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie,
- Réaménagement des locaux de la mairie – Tranche II,
- Agrandissement des vestiaires du stade,
- Changement des luminaires (mise en leds de l'éclairage public) – Tranche III,
- Création d'une passerelle avenue Maréchal de Lattre de Tassigny,
- Sécurisation routière.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 21 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale - REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MESNARD Nathalie – FABRE Lionel – MARMOL Cyrielle – JUVIGNY Daniel (+procuration à IAFRATE Manon) – BLANC Jean-Charles - DURET Nadine

- **APPROUVE** le listing de travaux pour l'année 2023,
- **AUTORISE** M. le Maire et la commission travaux à déposer les dossiers d'appel à consultation d'entreprises,
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention au titre des travaux de proximité pour l'année 2023.

## **4. EXTINCTION DES ECLAIRAGES PUBLICS LA NUIT**

*Rapporteur : Philippe GRANGE*

### **OBJET : EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses article L.2212-1 et L.2212--2 ;

**VU** le Code de l'Environnement, notamment ses article L.583-1 à L.583-5 ;

**VU** la Loi n°2016-1087 du 8 aout 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, notamment ses articles 1,3,7 et 72 ;

**VU** la Loi n°2015-992 du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 189 ;

**VU** la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

**VU** la Loi n°2009-967 du 3 aout 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, notamment son article 41 ;

**VU** le Décret, °2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

**VU** l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses et notamment son article 2

**CONSIDERANT** que si une commune est tenue d'éclairer le domaine public dont la gestion lui incombe au titre, notamment des pouvoirs de police que confère au Maire le Code Général des Collectivités Territoriales, cette responsabilité ne saurait conduire à assurer l'éclairage de manière absolue ou permanente ;

**CONSIDERANT** la hausse très importante des prix de l'énergie, et notamment de l'électricité ;

**CONSIDERANT** la nécessité de limiter la consommation énergétique et de contribuer à la préservation de l'environnement ;

**CONSIDERANT** que les enjeux liés à la maîtrise des dépenses et consommations d'énergie relatifs à l'éclairage public et aux effets liés à la pollution lumineuse sont importants ;

**CONSIDERANT** que la sensibilisation de la population à ce sujet est d'actualité ;

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie ;

**CONSIDERANT** qu'en période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit ;

**CONSIDERANT** qu'une consultation préalable informative de la population a eu lieu le 09 novembre 2022 en réunion publique et ensuite par le biais du site internet et des réseaux sociaux ;

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,  
Le Conseil Municipal, Par 20 voix Pour /1 Abstention.

Mesdames et Messieurs :  
GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian -  
VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale

## **FINANCES.**

### **5. REVISION BUDGET 2022 ET MISE EN PLACE D'UN BUDGET MODIFICATIF.**

*Rapporteurs : Philippe GRANGE et Catherine MOYEMONT-GAILDRY*

#### **OBJET : DM N°1 – REAJUSTEMENT DE COMPTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de faire une Décision Modificative au Budget Primitif 2022, qui va permettre d'ajuster des crédits, suite à l'inflation de certaines dépenses.

Les modifications de compte se portent sur le fonctionnement et l'investissement, en recettes et en dépenses.

Ci-joint en annexe, le détail des modifications.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 18 voix Pour et 3 abstentions,

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale - REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MESNARD Nathalie – FABRE Lionel – MARMOL Cyrielle – DURET Nadine.

**Vu** l'annexe du détail des modifications de compte :

En fonctionnement : dépenses et recettes : augmentation de 155 000,00 €

En Investissement : dépenses et recettes : diminution de 40 000,00 €

**APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du Budget Commune.

## 6. PROPOSITION DE DECISION CONCERNANT LE PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE.

Rapporteur : Philippe GRANGE

### OBJET / PROPOSITION DE DECISION CONCERNANT LE PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. le Maire,

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
- Le Code de l'environnement,

**CONSIDERANT :**

- La lutte contre le changement climatique et ses effets à l'échelle locale et plus largement mondial,
- Les engagements successifs de la Ville dans les actions inscrites à son plan de transition,
- Le contexte international de crise énergétique majeure qui impose de faire des économies en matière de consommation énergétique au travers d'une sobriété renforcée, d'optimisation des usages et de développement de l'efficacité énergétique.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Par 21 voix pour / 0 voix contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian - VERT Hélène – GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale - REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier - POTE Xavier - COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MESNARD Nathalie – FABRE Lionel – MARMOL Cyrielle – JUVIGNY Daniel (+procuration à IAFRATE Manon) – BLANC Jean-Charles - DURET Nadine

**APPROUVE** le plan de sobriété municipale, comportant trois axes tels que détaillés dans la présente délibération :

- **Eclairage public, extinction la nuit :**

L'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h00 à 5h30 du matin, l'hiver et de minuit à 5h30 du matin, l'été sur les secteurs communaux suivants :

Tous les secteurs de la commune sauf sur les parkings, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

- **\* Réduction du chauffage dans tous les bâtiments communaux :**

- baisse des courbes (eau) 60°C maximum en départ de chaudière au lieu de 80°C)
- Pas de chauffage si la température extérieure est supérieure à 18°C,
- Horaires de chauffe dans tous les bâtiments
- Pas de chauffage dans les écoles le mercredi.

- **Eau chaude sanitaire coupée dans tous les bâtiments exceptés ceux incluant des douches (service technique et vestiaires)**

**AUTORISE** la mise en œuvre de ces mesures à compter de ce jour.

## **RESSOURCES HUMAINES.**

### **7. CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2023-2026.**

*Adhésion au contrat groupe assurance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.*

*Rapporteur : Philippe GRANGE*

#### **OBJET : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** le Code des Assurances ;

**Vu** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du cinquième alinéa de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Vu** les articles R 2113-4 et R 2161-12 et suivants du code de la commande publique relatifs à la procédure concurrentielle avec négociation justifiée par le fait que le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa complexité ainsi qu'au montage juridique et financier ;

**Vu** la délibération n°58/21 du 06 décembre 2021 engageant la procédure avec négociation pour la conclusion du nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2023-2026 ;

**Vu** la délibération n°55/22 du Conseil d'Administration du CDG 13 en date du 05 octobre 2022, autorisant le Président du CDG 13 à signer le marché avec le groupement composé de SOFAXIS (courtier-gestionnaire) et CNP Assurance (porteur de risques) ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°06/22 en date du 16 février 2022 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CDG 13 a lancé ;

**Vu** le courrier du CDG 13 informant les collectivités des résultats issus de la procédure ;

Vu l'exposé du Maire ;

**Considérant** la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 21 voix Pour – 0 voix Contre.

- **APPROUVE** les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire,
- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au contrat groupe d'assurance et jusqu'au 31 décembre 2026 en optant pour les garanties suivantes :

GARANTIE		FRANCHISE	TAUX	REGIME
<b>AGENTS CNRACL</b>	Décès	Néant	0.23%	<b>CAPITALISATION</b>
	Accidents du Travail/Maladie Professionnelle	Néant	2.50%	
	Maladie Ordinaire	15 jours fermes / arrêt	1.80%	
	C.L.M. / C.L.D.	Néant	1.80%	
	Maternité/Paternité/Adoption	Néant	0.52%	
	<b>TOTAL</b>			

ET

Formule tous risques avec une franchise uniquement sur le risque maladie ordinaire :

GARANTIE		FRANCHISE	TAUX	REGIME
<b>AGENTS NON AFFILIES A LA CNRACL</b>	Accidents du Travail	Néant	1,10%	<b>CAPITALISATION</b>
	Maladies Graves	Néant		
	Maladie Ordinaire	15 jours fermes / arrêt		
	Maternité/Paternité/Adoption	Néant		

- **PREND ACTE** que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'Administration du CDG 13 en sa séance du 20 décembre 2017 à 0.10% de la masse salariale assurée,
- **PREND ACTE** que les frais du CDG 13 viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le certificat d'adhésion dans le cadre du présent contrat groupe,
- **PREND ACTE** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de quatre mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

## DIVERS

### 8. INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR LE VILLAGE.

*Rapporteur : Philippe GRANGE*

Etat d'avancement sur la commune

- Parc : 1403 EL (Equivalent logement)
- 1014 EL raccordables (+224 logements en 2022)
- 95% de EL sont adressables – Reste 1 PA DE 21 el : PA-13003-0007
- 1 IMB en refus syndic (6 EL)
- Reste à faire : 383 EL
- 

Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny et Foch

- Impacte 64 logements soit 17% du reste à faire

Chemin de Collongue

- Impacte 44 logements soit 11% du reste à faire

Chemin du Pigeonnier

- Impacte 9 logements

Départementale 71 B

- Impacte 30 logements soit 8% du reste à faire

Dissimulation de réseau en cours

## QUESTIONS DIVERSES.

Hélène VERT

Marché de Noël le 20 Novembre 2022 au Bastidon

Repas des Séniors au bastidon le vendredi 23 décembre 2022

Illuminations de Noël le samedi 10 décembre 2022 à 18h30

Chorale de l'Empéri à l'église le Dimanche 11 décembre 2022 à 17 heures

Yveline DELIGNY

Demande pour installer une sonorisation dans la salle du conseil municipal

Catherine MOYEMONT GAILDRY

Téléthon le vendredi 3 décembre 2022 au bastidon – Vide grenier au profit du téléthon le samedi 04 décembre 2022

Jean-Charles BLANC

Salon des Maires à Paris le 23, 24 et 25 novembre 2022 sur la transition écologique et comment acheter des produits verdissants

Lionel FABRE

Collecte de Bouchons en plastique organisé par la Fédération Française du Rugby à 13. Des bacs sont mis à disposition au SPAR, aux écoles, à la crèche et au péri scolaire. Collecte dans le but de fabriquer des fauteuils multi sports.

Philippe GRANGE

Réunion avec le Service du Département à Mallemort pour les aides aux associations.

Pour rappel - La commune aide les associations sur les travaux et le Conseil Départemental aide les associations sur l'acquisition du matériel.

10 associations d'Alleins étaient présentes à cette réunion.

Eric GUEZOU

CR de la commission cantine.

Nous travaillons actuellement avec notre prestataire pour faire des économies notamment sur les quantités et sur le gaspillage. Suite à l'étude présentée par Sandrine FAURE dans le cadre de son diplôme, des actions ont déjà commencés.

Une des première action mise en place, c'est le tri sélectif, la mise en place d'un compostage et sur la réduction des quantités livrées.

La semaine du gaspillage organisée par le prestataire aura lieu la semaine du 21 au 25 novembre 2022 et une autre au mois de mars 2023 sur les deux cantines.

Nous allons tester l'efficacité du dispositif et savoir si nous diminuons les quantités. C'est en fait aussi pour compenser en partie l'augmentation que nous demande le prestataire.

Démarche organisée avec les élèves et du personnel, qui est partie prenante.

Olivia COURMES

Excellente soirée du vendredi 11 novembre avec le spectacle Sud Cocktail. 150 participants. Très beau et bon spectacle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h21.